

AR Prefecture

047-200068930-20230223-2023A_07_RH-DE
Reçu le 27/02/2023
Publié le 27/02/2023

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 23 février 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 février 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame VIGNEAU Céline et Monsieur ALBASI Maxime.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine représentée par Monsieur LEBARON Jean-Bernard,
Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame PINSOLLES Sophie,
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Monsieur ARANDA Francis,
Monsieur PAILLAS Lionel procuration pour Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Madame STARCK Josiane procuration à Madame BREL Chantal,
Madame TORO Viviane procuration à Monsieur BORIE Daniel.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 40 Pouvoir(s) : 8 Votants : 48
--	--

N°2023A-07-RH : PLAN D'ACTION ÉGALITÉ FEMME- HOMME, HOMME-FEMME

Vu la Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique et plus particulièrement les articles 80 à 89 ;

AR Prefecture

047-200068930-20230223-2023A_07_RH-DE
Reçu le 27/02/2023
Publié le 27/02/2023

Vu le Décret n°2020-528 du 04 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 24 janvier 2023 ;

En application des dispositions de l'article 80 de la Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique et du Décret n°2020-528 du 04 mai 2020, la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot a élaboré un plan d'actions internes sur l'égalité professionnelle, présenté en comité technique le 24 janvier 2023.

Ce plan d'action se décompose en deux parties. Une première partie présente un état de la situation comparée des femmes et des hommes au sein de la collectivité (données issues du rapport social unique de 2020) et une deuxième partie présente le plan d'action de la collectivité pour garantir l'égalité entre les agents de la collectivité.

Ce plan d'action est découpé en 5 axes. Chaque axe prévoit 2 mesures. Chaque mesure est composée d'un objectif, d'indicateurs de suivi ainsi que d'une échéance de mise en œuvre.

Le plan d'action est prévu pour 2 ans.

Le premier axe du plan d'action concerne le pilotage et la mise en œuvre du plan d'égalité femme-homme, homme- femme. Dans le cadre de ce premier axe, la première mesure est de désigner un(e) élu(e) en charge de l'égalité.

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

- 1°) – Décide d'adopter le plan égalité femme-homme, homme-femme ;
- 2°) – Décide de nommer comme référent égalité Madame TALET Marie-Lou ;
- 3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 23 février 2023



Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 27 février 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 27 février 2023
